



## Salon des Thermalies 2021 - Newsletter N°1

*Les Salons des Thermalies, qui se dérouleront du 21 au 26 janvier 2021 au Carrousel du Louvre à Paris et du 26 au 28 février 2021 à La Sucrière à Lyon, sont des vitrines de la santé et du bien-être, qui captent l'air du temps et révèlent chaque année les dernières tendances. Depuis 39 ans, les Thermalies sont devenus une véritable référence en matière de thalassothérapie, thermalisme, spa.*

## PLEINS FEUX SUR LE THERMALISME

Depuis la mi-juin l'ensemble des 109 établissements thermaux ont rouvert leurs portes "renouant ainsi avec leur rôle d'acteurs de la santé publique et permettant aux curistes de ne pas d'avantage différer le traitement de leurs maladies chroniques" comme le souligne Thierry Dubois, Président du CNETh (\*). Cette réouverture est d'autant plus importante qu'annuellement les cures thermales accueillent plus d'un demi-million de curistes porteurs d'affections chroniques (musculo-squelettiques, neurologiques, respiratoires...).

(\* ) CNETh syndicat professionnel des établissements thermaux

### Reprendre soin de sa santé

Durant le confinement, de nombreux malades n'ont pas pu prendre soin de leur santé. L'annulation des cures thermales s'est accompagnée pour certains du retour des symptômes : douleurs articulaires liées à la sédentarité, réapparition d'eczéma ou de psoriasis, asthme dû aux allergies ou à la pollution, reprise de poids... L'ouverture des stations rime avec la reprise d'un traitement efficace. Cette crise sanitaire a eu un impact sur chacun d'entre nous avec parfois des séquelles physiques, liées par exemple au télétravail (mal de dos, burn-out, fatigue, etc.), ou psychologiques, avec des angoisses et une forme de stress post-traumatique. La cure thermale propose des prises en charge particulièrement adaptées à ces maux.

### Le virus ne circule pas dans l'eau minérale

*Salon des Thermalies 2021 - Octobre 2020*

Tout d'abord, il est important de préciser et de rappeler que le virus ne circule pas dans l'eau, ni dans ses dérivés que sont le gaz, les vapeurs ou encore les boues thermales. De plus, avec toutes les mesures barrières instaurées, ainsi que le renforcement des protocoles de désinfection des postes de soins après chaque passage, le risque COVID-19 est bel et bien réduit.

## **La sécurité avant tout : la charte sanitaire**

Assurer la sécurité sanitaire de ses patients, participer à la prévention et à la prophylaxie, est inscrit dans l'ADN thermal. Les établissements thermaux sont soumis depuis de nombreuses années à des règles de contrôle sanitaire parmi les plus strictes qui s'imposent aux établissements de soins. L'application de procédures permanentes d'analyse des dangers et de maîtrise des points critiques est même une obligation légale inscrite au Code de la Santé Publique.

Afin d'accueillir les curistes dans les meilleures conditions sanitaires, les établissements thermaux représentés par le CNETh, avec l'appui de la Société Française de Médecine thermale et du Syndicat National des Médecins thermaux ont rédigé un référentiel sanitaire, validé par la Direction Générale de la Santé, qui définit toutes les mesures prises dans le cadre d'une crise sanitaire : la Charte sanitaire de la station thermale. La Charte concerne aussi bien l'ensemble des établissements de la station recevant du public, que les établissements thermaux avec des aménagements spécifiques (Mesures pour les Établissements Recevant du Public (EPR)).



La vie d'un curiste ne se limite pas au temps qu'il passe dans les thermes. C'est pourquoi tous les acteurs de la station thermale (médecins, hébergeurs, restaurateurs, prestataires...) sont concernés par la Charte sanitaire de la station thermale qui assure la continuité de la sécurité sanitaire dans tous les lieux du séjour. Quatre engagements forts : renforcer l'hygiène, protéger le curiste pendant son séjour, protéger les employés de la station, limiter la propagation du Covid-19. Ces engagements se traduisent par des mesures bien connues : port du masque, gestes barrières, distanciation physique, limitation de la capacité d'accueil, renforcement des procédures de nettoyage et de désinfection...

## **Mesures spécifiques pour les établissements Thermaux**

Quant aux mesures spécifiques dédiées aux établissements thermaux elles prévoient entre autres :

- La mise en place d'une structure de coordination COVID-19, la désignation d'un référent et la formation du personnel.
- Le zonage de l'établissement en zones sèches et humides en y associant à chaque fois la composition d'un trousseau des équipements de Protection Individuels pour le soigné et le soignant.
- Des mesures spécifiques pour les parties communes (accueil, vestiaires, salle de repos).
- L'adaptation de certains postes de soins dans les espaces collectifs lorsque la distanciation ne peut être respectée soit par le cloisonnement entre deux postes, soit par la vacance d'un poste sur deux.
- La limitation des effectifs en bassin et le respect d'une distance de 1m en tous sens entre baigneurs.
- La suspension de certains soins qui potentialisent la diffusion du virus par aérosolisation ou vaporisation, dont en particulier les soins collectifs des voies respiratoires...

A ces mesures d'hygiène spécifiques et rigoureuses s'ajoutent évidemment : port du masque, distanciation sociale, marquage au sol, nettoyage et désinfection des mains, renforcement du protocole de nettoyage et de désinfection des équipements entre chaque curiste...

En plus des divers protocoles et règles sanitaires, les curistes, qui doivent bien sûr respecter les règles d'hygiène et se protéger pendant leur séjour, profitent d'un encadrement médical renforcé de la part de leur médecin thermal.

### **THERMALIES 2021**

#### **Carrousel du Louvre – Paris**

Du jeudi 21 au dimanche 24 janvier 2021

#### **La Sucrière – Lyon**

Du vendredi 26 au dimanche 28 février 2021

Plus d'infos sur : [www.thermalies.com](http://www.thermalies.com)

### **Contacts Presse :**



**GBCOM**

Grazyna Bilinska : 06 64 43 98 25 / [gbilinska@gbcom.fr](mailto:gbilinska@gbcom.fr)